

PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-trente-troisième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 26 février 2026 à 9 h, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 26 MARS 2026

| Membres | Présence | Absence | Membres | Présence | Absence |
|--|-----------------|----------------|--|-----------------|----------------|
| APETOH, Komlan Kévin Étudiant | | X | LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant | | X* |
| BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création | X | | LAM, Abdoul Aziz Étudiant | | X |
| BEN AMOR, Salma Professeure | | X* | LANGLAIS, Dominique Chargé de cours | X | |
| BOURGON, Vincent Étudiant | | X* | NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur | X | |
| DEMERS, Stéphanie Doyenne des études | X | | PARDIS, Carole Chargée de cours | X | |
| DÉRY, Chantal Professeure | X | | PELLETIER, Daniel Co-directeur — Module des sc. administratives | X | |
| DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim (VRER) | X | | PLOURDE, Lorraine Étudiante | X | |
| FECTEAU, Stéphanie Professeure | | X | RAZAFIMAHEFA, Ntsoa Étudiant | X | |
| LABERGE, Murielle Rectrice | | X* | SERGENT, Pascal Chargé de cours | X | |
| Personnes convoquées | Présence | Absence | Personne invitée | Présence | Absence |
| GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources (VRAR) | | X | - | - | - |
| Secrétaire générale | Présence | Absence | Attachée d'administration | Présence | Absence |
| OUELLET, Me Sophie | X | | CICARDA, Amélie | X | |
| <i>*Absence motivée.</i> | | | | | |

En l'absence de la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim agit à titre de président. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 02.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur consentement des membres

2. Procès-verbal :

- 2.1 Quatre-cent-trente-et-unième réunion (15 janvier 2026)

- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant

- 2.2 Quatre-cent-trente-deuxième réunion — extraordinaire — (5 février 2026)

- 2.2.1 Adoption
- 2.2.2 Affaires en découlant

3. Émission des diplômes
4. Émission des attestations d'études — programmes courts de deuxième cycle
5. Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
6. Nomination d'un membre au comité institutionnel de la formation à distance (CIFAD)

Affaires courantes

7. Information de la présidente
8. Période d'informations et de questions
9. Dépôt de documents
 - 9.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes
10. Prochaine réunion (26 mars 2026)
11. Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal

2.1. Quatre-cent-trente-et-unième réunion (15 janvier 2026)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-trente-et-unième réunion (15 janvier 2026), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-trente-et-unième réunion (15 janvier 2026), les suites régulières ont été données.

2.2. Quatre-cent-trente-deuxième réunion — extraordinaire — (5 février 2026)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-trente-deuxième réunion — extraordinaire — (5 février 2026), et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-trente-deuxième réunion — extraordinaire — (5 février 2026), les suites régulières ont été données.

3.- Émission des diplômes

Conformément à l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CE-3499 concernant l'émission des diplômes ; laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission des attestations d'études — programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CE-3500 concernant l'émission des attestations d'études — programmes courts de deuxième cycle ; laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CE-3501 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ; laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination d'un membre au comité institutionnel de la formation à distance (CIFAD)

L'Université soutient le développement, la mise à jour et la promotion de la formation à distance en collaboration avec les directions de modules et les responsables des programmes, le Décanat des études et le Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire. L'Université offre des services accessibles et adaptés aux personnes étudiant à distance et aux personnes enseignantes.

Le 22 octobre 2021, la commission des études a adopté la résolution 386X-CE-2445 concernant la création d'un comité institutionnel de la formation à distance (CIFAD) (ci-après appelé le présent comité). Le comité découle de la Politique sur la formation à distance, adoptée par le conseil d'administration le 12 juin 2023 par la résolution 460-CA-7123.

Le comité assure la mise à jour et le suivi (modifications, révision et proposition d'arrimage des politiques et règlements connexes) de la Politique sur la formation à distance, destinés aux instances et effectue les suivis requis.

Le comité est composé des personnes suivantes :

- La directrice ou le directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire ;
- La doyenne ou le doyen des études ;

Des représentantes et représentants de la communauté universitaire désignés par la commission des études pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable une fois :

- Deux (2) représentantes des personnes professeures ;
- Deux (2) représentantes des personnes chargées de cours ;
- Deux (2) représentantes des personnes étudiantes.

Le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès des membres du corps professoral afin de pourvoir un poste vacant au comité.

Le Secrétariat général a reçu deux candidatures (Annexes 1 et 2). Après examen, la directrice du CSIPU a recommandé un professeur (Annexe 3).

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité institutionnel de la formation à distance (article 105.10 du Règlement général), sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, est donc invitée à nommer Manh-Chiên Vu, professeur au département des sciences comptables, en tant que membre au comité institutionnel de la formation à distance, pour un mandat débutant le 27 février 2026 et se terminant le 26 février 2028.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CE-3502 concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel de la formation à distance (CIFAD); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

7.- Information du président

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim présente des données sur la fréquentation des personnes étudiantes à l'UQO à l'hiver 2026 et fait état de la compilation des demandes d'admission pour l'automne 2026.

Concernant le trimestre d'hiver, l'UQO compte 6 866 inscriptions, ce qui représente une hausse de 3,5 % par rapport à l'hiver dernier.

Les tendances par campus montrent des variations contrastées, soit une hausse de 5 % à Gatineau et une baisse de 1 % à Saint-Jérôme et le volume total de crédits dépasse celui de l'hiver 2025, confirmant une croissance depuis quelques années.

En ce qui concerne les admissions pour l'automne 2026, 5 855 demandes d'admission ont été reçues à ce jour, dont 2 418 provenant du Canada et du Québec, ce qui représente une augmentation globale de 20 % par rapport à la même date l'an dernier, alors que sur le plan international, on observe une diminution de 17 % des demandes.

Le bureau du registraire traite les admissions rapidement et veille à communiquer les décisions dans les plus brefs délais.

8.- Période d'informations et de questions

Informations du doyen de la recherche et de la création

Une nouvelle ronde de bourses a récemment été menée, au cours de laquelle une quinzaine de bourses ont été octroyées à des personnes étudiantes. Le doyen rappelle que plus le nombre de subventions est élevé, plus le quota de bourses augmente.

En février, 54 demandes de dégagement d'enseignement pour fin de recherche ont été déposées et, compte tenu du nombre de dégagements disponibles, un classement a été réalisé par le Comité de la recherche et de la création.

Le doyen de la recherche et de la création souligne que 45 demandes de subvention du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) ont été soumises.

Le volume de projet de chaires institutionnelles de recherche est élevé, avec 35 dossiers déposés pour seulement 5 chaires disponibles.

Concernant la Chaire de recherche Impact + Canada, celle-ci vise à attirer des chercheurs de prestige provenant de l'extérieur du Canada ; pour le premier concours, un candidat a été retenu à la première étape du processus.

9.- Dépôt de documents

9.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégations des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 26 mars 2026

11.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 12.

Original signé par :

Le président d'assemblée

Original signé par :

La secrétaire générale